
CTP activité 3 juillet 2007
Dialogue social

Dans ce rapport d'activité 2006, vous traitez le dialogue social comme il est traité toute l'année dans les DR par les comités de Direction.

Que de platitudes, de flous, de propos mensongers. Et tout ça en un tiers de page insipide et deux tableaux grotesques, bourrés d'erreurs et d'omissions. Alors, nous ne parlerions que de mobilité, d'hygiène et de sécurité. Tout irait bien parce que la moyenne annuelle des réunions serait de 4, même si certaines DR n'organisent aucune réunion et si un tiers en ont organisé en 2006 moins qu'en 2005. Vous voulez nous faire croire que les travaux de l'Insee ne sont abordés que dans 5 DR. Il ne vous est bien sûr pas venu à l'idée que les comptes rendus puissent être incomplets !

Dans de nombreuses DR aujourd'hui, le dialogue social n'existe plus. Tout juste pouvons nous y parler d'information aux syndicats. Les ordres du jour arrivent généralement la veille ou l'avant-veille, sans que les organisations syndicales aient matériellement le temps d'approfondir les sujets et sans qu'aucun document ne soit fourni préalablement. Les organisations syndicales reçoivent alors de leur direction une litanie de décisions déjà prises.

Après, bien sûr, vos directeurs régionaux, bien élevés, demandent aux syndicalistes présents un avis dont ils se moquent éperdument et qui n'influera jamais sur la prise de décision.

Pourtant, dans « dialogue social », il existe une notion de débat. C'est-à-dire que les deux parties ont préalablement eu connaissance des sujets abordés, qu'ils ont pu les étudier, les analyser et préparer leurs arguments. Dans un véritable dialogue, chacun écoute et entend les arguments de l'autre. Bien entendu, les décisions incombent à la direction mais elle doit être en position de modifier ses choix en fonction des arguments syndicaux. Force est de constater que cette situation n'existe pas ou si peu à l'Insee. Pourtant, combien d'erreurs stratégiques, managériales ou organisationnelles aurait pu être évitées si l'écoute avait été réelle.

Si vous preniez la peine d'instaurer un véritable dialogue social dans les DR, nul doute que la place de ce dialogue social serait, dans votre rapport annuel d'activité, plus conséquente, intéressante et pertinente.

Enfin, nous avons enregistré des remarques douteuses dans certains établissements à propos de l'utilisation ou de la répartition des droits syndicaux alors qu'ils sont prévus dans les textes officiels.

Pour nous, l'attribution de ces droits sont en partie pour faire avancer positivement le dialogue social dans nos établissements et ne doit pas être sujet à des remarques désobligeantes.